

ENQUÊTE PRÉLIMINAIRE

PROCÈS-VERBAL DE SYNTHÈSE

Code Unité	P.V	Année	Nmr Dossier Justice
01140	03179	2009	

N° pièce	N° feuillet
01	1/1

Le lundi 1 février 2010 à 09 heures 10 minutes
 Nous soussigné Gendarme,
 Sous le contrôle de : Gendarme,

Vu les articles 20, 21-1 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale
 Nous trouvant au bureau de notre unité , rapportons les opérations suivantes :

PRÉAMBULE

Le mardi 10 Novembre 2009 à 11 heures 40, monsieur se présente au bureau de notre unité. Il désire faire une déposition après avoir été témoin de phénomènes aérospatiaux non identifiés à plusieurs reprises.

EXPOSE DES FAITS

Au cours du mois de juillet 2009, alors qu'il se trouve en vacances sur la commune de VERZEILLE (11), monsieur aperçoit une nuit d'orage, une sphère très lumineuse à une altitude d'environ 1kilomètre et se déplaçant d'Ouest en Est. Il observe le phénomène pendant 7 à 10 secondes.

Le 24 septembre 2009, alors qu'il se lève à son domicile sis à CHATEAUBRIANT

M. est de nouveau témoin d'un phénomène aérospatial non identifié, celui -ci se trouvait à une altitude de 1 kilomètre à une distance estimée de 1,5 ou 2,5 kilomètre de sa position. Le fuselage brillait bizarrement et semblait ne pas avoir d'aile.

ENQUÊTE

Le 10 Novembre 2009, nous recueillons la déposition de monsieur Ce dernier nous détail les observations qu'il a pu faire lors des apparitions des phénomènes aérospatiaux.
(Cf Pièce n°2)

Avons effectué une enquête de voisinage qui n'a pas permis de de confirmer les dires de monsieur aucun de ses voisins ou des employés présents dans les établissements environnement, n'a été témoin de ce phénomène aérospatial.

Selon les renseignements recueillis, monsieur est apprécié par ses voisins. Ce dernier semble souffrir d'aucun trouble pouvant abolir son discernement.

Avons pris attache avec la mairie et la police municipale de CHATEAUBRIANT. Ces services nous déclarent ne pas avoir reçu de témoignages similaires.

CLÔTURE

L'enquête effectuée n'a pas permis de vérifier la véracité des dires de monsieur
 En conséquence nous clôturons la présente procédure en l'état.

Dont procès-verbal fait et clos :

le 02 février 2010.

L'Agent de Police Judiciaire

(DESTINATAIRES)

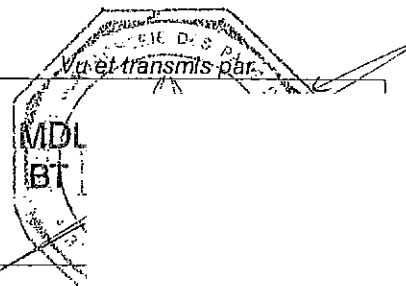
- [1] - M. le Monsieur le Sous Préfet
- [2] - Direction Générale de la Gendarmerie Nationale
- [2] - Sous-direction de la défense et de l'ordre public
- [2] - Centre de renseignement et d'opérations, section renseignement outre-mer
- [1] - Archives :

Date de clôture

02/02/2010

Signature(s)

Le



ENQUÊTE PRÉLIMINAIRE

PROCÈS-VERBAL D'AUDITION

TÉMOIN

Code Unité	P.V	Année	Nmr Dossier Justice
01140	03179	2009	

N° pièce	N° feuillet
02	1/2

Le mardi 10 novembre 2009 à 11 heures 40 minutes

Nous soussigné Gendarme,

Sous le contrôle de : Major I

Vu les articles 20, 21-1 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale

Nous trouvant au bureau de notre unité

, rapportons les opérations suivantes :

Nom	Prénom			
Sexe	Situation de Famille	Date Naissance	Commune Naissance et Code Postal	Insee
M		09/06/1967		
Adresse	Validité état-civil			
Commune et Code postal	Insee	N° de Téléphone	Profession	Nationalité (si-étranger)
			Architecte	

Entendons la personne dénommée ci-dessus qui nous déclare : -----

-- Je me présente ce jour au bureau de votre unité afin de vous informer sur des phénomènes aérospatiaux non identifiés dont j'ai été témoin à 2 reprises.-----

-- Je m'explique sur ces faits.-----

-- En ce qui concerne le premier phénomène que j'ai observé, c'était au cours du mois de juillet 2009 en milieu de semaine vers le 22 juillet, je me trouvais en vacances dans un gîte sur la commune de VERZEILLE -11- -----

-- Alors que nous rentrions au gîte vers 22 heures 15, il y avait une tempête, le vent soufflait très fort, c'était de l'orage qui partait en vent.-----

-- Vers 23 heures, je suis sorti dehors pour voir les pins qui se trouvait derrière la maison, car j'avais peur qu'un des pins tombe sur le gîte vu la puissance du vent.-----

-- C'est alors que j'ai aperçu une sphère très très lumineuse (comme une étoile polaire mais en beaucoup plus gros). Cette sphère se déplaçait de ma gauche vers ma droite, donc d'ouest en est.

-- Cette sphère volait à environ un kilomètre d'altitude et se situait à environ 3 ou 4 kilomètre de l'endroit où je me trouvais.-----

-- Sa vitesse était celle d'un avion à réaction et j'ai tout d'abord pensé que cela en était un avec des projecteurs tout autour.-----

-- Le survole de la sphère s'est déroulé pendant 7 à 10 secondes, peu être plus car j'ai pu l'observer à loisir.-----

-- La forme de l'objet était sphérique (légèrement ovale) et le centre de la boule semblait plus sombre. Sa trajectoire était parallèle au sol, je n'ai pas entendu de bruit de moteur mais cela ne m'a pas surpris car l'objet était quand même éloigné.-----

-- Rendus au trois quart de mon champ de vision, l'objet dans la direction opposée à moi en quelques dixième de secondes. Je veux dire qu'il est parti vers l'espace en faisant un angle droit par rapport à sa trajectoire initiale.-----

-- Il est parti tellement vite que j'ai juste vu un début de trait qui m'a indiqué la direction de son départ.-----

-- Suite à cela je suis resté à regarder le ciel pour voir si je voyais autre chose mais en vain. Je suis sûr que ce n'est pas un avion ou une étoile filante car l'objet ne ressemblait à rien de cela.-----

-- En ce qui concerne le deuxième objet, je l'ai vu le 24 septembre 2009 à CHATEAUBRIANT alors que je me trouvais à mon domicile il était 07 heures 55. Je suis sûr de l'heure car mon réveil venait de sonner. De mon lit je regardais le ciel. La fenêtre de ma chambre et juste en face de mon lit et il n'y a ni volet, ni rideaux.-----

-- Alors que je regardais dehors, j'ai d'abord vu deux avions de ligne qui passaient en direction du nord vers le sud, sans doute pour atterrir à NANTES. On distinguais bien derrière eux leurs traînées de fumée. Ensuite j'ai aperçu plus bas ce que j'ai d'abord pris pour un avion de tourisme, il volait à une altitude d'environ 1 kilomètre et devait se trouver à 1,5 ou 2,5 kilomètres de ma position. Il se déplaçait à la vitesse d'un avion à hélice du Nord vers le Sud.-----

La personne entendue

L'Agent de Police Judiciaire

-- Alors que je l'observais, j'ai trouvé que son fuselage brillait bizarrement et il me semblait qu'il n'avait pas d'aile.-----

-- Voyant cela, je me suis levé et je suis allé à ma fenêtre qui se trouve à 2 mètres de mon lit. Une fois devant la fenêtre à ma grande surprise l'objet avait disparu. J'ai scruté le ciel mais il n'y avait plus rien hormis les traces laissées par les deux avions de ligne que j'avais vu précédemment.-----

-- Dans un premier temps, je me suis dit que j'avais du rêver mais à l'évidence non...

-- En quarante ans, je n'ai jamais rien vu, et là en 3 mois d'intervalles, je vois deux phénomènes.

--L'objet que j'ai vu était aussi gros qu'une fourmi noire sur une feuille A4 pour vous donner un ordre de grandeur de l'objet par apport à ma fenêtre.-----

-- Le ciel était dégagé, il faisait beau, je suis sûr maintenant de ne pas avoir rêvé, même si mon observation n'a duré que quelques secondes.-----

-- Je vous précise que j'ai une bonne vue, que je ne bois pas d'alcool sauf pendant les repas de famille. Je ne suis pas sujet aux hallucinations, ni dépressif. J'étais bien éveillé au moment de l'observation et ce n'est pas un rêve de fin de sommeil.-----

Je vous informe que suite aux observations que j'ai faite, j'ai pris attache avec le GEIPAN à TOULOUSE, organisme qui m'a envoyé un questionnaire à remplir.

Information à l'intéressé(e):

Les informations vous concernant collectées dans le présent procès-verbal peuvent être enregistrées et utilisées dans un traitement de données à caractère personnel de la gendarmerie nationale.

Vous pouvez obtenir communication de ces données, ainsi que, en cas d'erreur, leur rectification ou leur suppression. Ces droits s'exercent indirectement par l'intermédiaire de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), 8 rue Vivienne, 75083 Paris CEDEX 02.

le 10 novembre 2009 à 16 heures 25, lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à changer, à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue

L'Agent de Police Judiciaire